

COMPTE RENDU CTL DU 17/03/2014

Le 17/03/2014, s'est tenu le Comité Technique Local (CTL) de la DRFiP 21 dont voici l'ordre du jour :

- 1 - DUERP 2013 et Programme Annuel de Prévention PAP 2014 (pour information)
- 2 - TBVS 2013 (pour information)
- 3 - Ponts naturels 2014 (pour avis)
- 4 - Questions diverses.

La CGT Finances Publiques 21 a lu une déclaration liminaire intersyndicale Finances Publiques Côte d'Or (CGT, Solidaires, CFDT, FO) sur fond d'appel à la grève du 20/03/2014.

1 - DUERP 2013 et Programme Annuel de Prévention PAP 2014 (pour information)

La campagne DUERP 2013 – PAP 2014 (il s'agit de la quatrième pour la DRFiP de la Côte-d'Or) a été réalisée conformément à la nouvelle demande ministérielle d'évaluation et de prévention des risques professionnels, cadrée selon le calendrier arrêté par le CHSM.

Elle a été lancée par une note locale du 9 octobre 2013. Les chefs d'unité ont été réunis les 16 et 17 octobre en vue de leur présenter le nouveau dispositif ainsi que la nouvelle application : DUERP-PAP. Ils ont ensuite procédé au recensement des risques dans leur unité. A cette fin, des réunions de service ont systématiquement été tenues.

1748 * situations d'exposition aux risques ont été au total recensées, principalement :

- 577 au titre des risques psychosociaux (famille de risques 8),
- 331 au titre des risques routiers (risques 4-2),
- 166 au titre des risques particuliers, principalement risques d'agression notamment des agents en contact avec le public (risques 10-9),
- 165 au titre des risques liés aux déplacements et aux chutes (risques 4-3 et 4-4),
- 84 au titre des risques liés au manque d'hygiène des lieux de travail (risques 3-2).

Les recueils des risques ont ensuite été étudiés dans le cadre du groupe de travail départemental DUERP réunissant la direction, les organisations syndicales, les acteurs de prévention (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail et Assistant de Prévention ; les médecins de prévention conviés n'ont pu y participer) et de chefs de service.

Le groupe s'est réuni à cinq reprises et a procédé à l'examen des risques et situations d'exposition, à leurs harmonisations et à leurs cotations. Il a ensuite établi un projet de programme de prévention pour 2014.

A l'issue de ces travaux et après validation par la directrice régionale des finances publiques, le DUERP du département compte 328 situations de risque dont 6 avec un indice de risque maximal. Le PAP a retenu 48 actions prioritaires.

* Ce nombre ne peut être comparé à celui des précédents DUERP compte tenu du nouveau référentiel des risques professionnels de septembre 2013.

Voir document joint (Programme annuel de Prévention (PAP) classé par cotation du risque)
(doc : pap 2014 classé par cotation du risque après GT)

2 - TBVS 2013 (pour information)

Voir document joint (document relatif au TBVS : Tableau de Bord de Veille Sociale)
(doc 2 TBVS 2013)

Nous pouvons constater, à la lecture de ce document les fortes augmentations concernant :

– **ligne 2 : Nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en CET. 1790,5 en 2012 et 2737,5 en 2013.**

Parmi les raisons expliquant cette hausse : congés longue maladie, épargne temps pour partir à la retraite plus tôt, mais aussi jours de CET payés, preuve de difficultés financières de certains agents.

– **ligne 9 : Nombre de signalements de violences physiques ou verbales d'origine externe. De 27 à 80.**

Ce dispositif commence à se faire connaître par les collègues et il est donc peut-être plus utilisé. Il y a peut-être aussi plus de contribuables agressifs. Il faudra surveiller ces chiffres sur le moyen ou long terme.

Nous avons rappelé que **les suppressions d'emplois** sont la principale cause de la dégradation des conditions de vie au travail.

Les mesures organisationnelles trop souvent préconisées par la direction, **ne sont pas suffisantes pour répondre aux risques recensés dans le DUERP.**

3 - Ponts naturels 2014 (pour avis)

Rappel :

Lors du CTL du 13/02/2014 sur les 6 ponts possibles cette année, 3 ont été proposés par la Direction :

- le vendredi 2 mai
- le lundi 10 novembre
- le vendredi 26 décembre

La CGT a fait part des résultats du sondage effectué auprès des collègues.

A savoir, une grande majorité des agents souhaiterait avoir le vendredi 30 mai (ascension) plutôt que le 10 novembre. Le 2 janvier 2015 est demandé également au titre des ponts naturels 2015.

La CGT ajoute que l'étude sur les ponts naturels votés dans les autres départements fait ressortir que le 30 mai et le 2 janvier avaient été retenus dans plusieurs départements.

Les autres OS se sont associées à ces observations.

La Direction nous fait part d'une note de la DG, stipulant qu'elle refuse les ponts naturels pendant la période de campagne d'impôt sur le revenu, suite à certains problèmes rencontrés l'année dernière (les services avaient été fermés le 10 mai 2013).

La Directrice a pris note de ces observations et avait **proposé de reporter la décision au CTL de ce jour** quand le calendrier de campagne serait connu.

Les dates officielles de la campagne d'impôt sur le revenu seront du 28 avril au 20 mai 2014 (dont une semaine pendant les vacances scolaires !).

Il semblerait que la Directrice ait entendu les élus de la CGT Finances Publiques. En effet, les nouvelles dates proposées sont :

- ◆ **Le vendredi 02 mai**
- ◆ **Le vendredi 30 mai**
- ◆ **Le vendredi 26 décembre**

Nous avons demandé si le pont naturel du 2 janvier 2015 pouvait être envisagé.

La Direction n'est pas hostile à cette proposition à la condition que la date de l'arrêté comptable national soit reportée au 06 janvier 2015 au lieu du 05 janvier 2015.

Nous aurons la réponse à cette question lors du CTL de septembre.

La CGT Finances Publiques 21, la CFDT, FO, la CFTC-UNSA ont voté pour cette proposition des ponts naturels ; Solidaires s'est abstenu.

4 - Questions diverses :

Prime de caisse :

Rappel de M. MARCHAL

Pour les trésoreries de moins de 5 agents, il n'y pas de prime de caisse.

Prise en compte des années d'activité pour l'avancement d'échelon :

Lors d'un précédent CTL, M. VILLIERS avait répondu que les années d'activité n'étaient pas prises en compte pour l'avancement d'échelon.

M. MERTZWEILLER a lu un message de M. VILLIERS qui précisait que cette information était erronée et que les années d'activité dans le privé sont bien prises en compte pour le calcul de l'ancienneté.

Cette règle est valable pour les catégories C, B et A.

La réforme des procédures collectives et le transfert de l'enregistrement des actes/donations du SIE vers le SPF au 01/07/2014 :

Ces sujets seront à l'ordre du jour du CTL du 18/04/2014

Volets de la Boudronnée :

La 1ère phase de remplacement des volets va débuter avant la campagne d'impôt sur le revenu par le Rez de Chaussée (RDC) et quelques volets du 4 ème étage.

Les volets du RDC seront à commande électrique et centralisée.

Trésorerie de Pouilly :

- Lors de notre visite de poste, les agents de Pouilly avaient émis le **souhait que les informations de l'action sociale soient envoyées sur les balf génériques du poste.**

La Direction a rappelé que cette info était mentionnée sur la Lettre hebdomadaire (sur Ulysse 21) et que chaque semaine, un lien était envoyé à « tous agents » de la DRFIP 21 sur leur boîte

professionnelle.

- Pour le manque de place lié au **grand volume des archives** sur ce poste, M. MARCHAL a répondu que ce problème serait résolu en fin d'année par la mise en place de PSV2 (dématérialisation de la majorité des pièces comptables). A suivre.....

- M. MERTZWEILLER s'est engagé à ce que le **problème de grésillement et étincelles des interrupteurs défectueux** soit résolu rapidement.

- Équipe de renfort (EDR)

Du 01/07/2014 au 31/12/2014, l'EDR sera sollicitée pour remplacer la collègue qui va partir en retraite et qui assumait la gestion de l'hôpital d'Arnay le Duc (Gestion qui sera transférée sur la trésorerie de Beaune au 01/01/2015).

Les permanences sur Arnay le Duc sont maintenues bien que les encaissements en espèce ne soient plus possible.

La suppression de ces permanences dépendra de la volonté des élus.

Les agents du poste ont demandé par un courrier à ce **que les horaires du vendredi matin (semaine de 4,5 jours) soient modifiés (8h30/11h30 au lieu de 9h/12h)**, pour éviter de devoir quitter le poste après 12h30, voir 12h45 (après avoir fermé la caisse, effectué la compta, dont celle de Bligny qui arrive par fax...)

Ce courrier semble avoir été mal aiguillé et s'est retrouvé parmi les fiches de signalement !

La directrice précise que pour le moment, elle ne procédera à aucune modification d'horaires car une note de la Centrale est en cours d'élaboration pour les horaires de réception et d'ouverture des postes comptables...